

CAB

ETS VIERS

www.cab-pieces-auto.com

compta@cab-pieces-auto.com

PIÈCES AUTO

Zone Actipole Les Tours

46400 ST LAURENT LES TOURS

Tél : 05 65 38 25 89

S.A.S. au Capital de 166 300 € - Siret - 488 183 088 00027 - TVA - FR14 488 183 088 00027

COORDONNÉES BANCAIRES : IBAN FR76 3000 4007 2800 0207 0572 571 - BIC BNPAFRPPXXX - RIB 30004 00728 00020705725 71

CAMPING LE SOULHOL

46400 ST CERÉ
FRANCE

Facture MAGASIN N° 2025/0401094



Date	Heure	Client	N Intra Communautaire	Rp	Tou	Opérateur	Dépôt	Page
10/04/2025	14:59	62010		2		AXEL	ST LAURENT LES TOURS	1

Référence	Désignation	Quantité	Uf	Brut HT	Remise	Net HT	Montant T
-----------	-------------	----------	----	---------	--------	--------	-----------

Bon 0400705 du 10/04/2025 Commande 33911 MAGASIN

STEC466	BAT BASSE 60Ah 510A GAR2ANS	1.00	Un	120.10	30	84.07	84.07 2
---------	-----------------------------	------	----	--------	----	-------	---------

BATTERIE TONDEUSE EN STOCK
Deuxieme semaine de Mars

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation-
Toute pièce rendue entre 3 et 5 MOIS = ABATTEMENT DE 15%
AUCUN RETOUR de pièces après 5 mois
TOUTES PIECES TECHNIQ OUVERTES OU SALES NI REPRIS NI ECHANGE

Mode de règlement	Montant ht	Taux	Montant tva	NET A PAYER
Règlement CARTE : 100.88				
Echéance 10/04/2025				
Taux Normal	84.07	2 20.00	16.81	
Totaux en EUROS	84.07		16.81	100.88

--TOUTES NOS CONSIGNES SERONT REMBOURSEES PAR CARTE BLEUE--
LES AVOIRS DE PIECES EGALEMENT

Délai du remboursement sur votre compte 3-4 jours ouvrés

Conditions Générales de vente : Les présentes conditions s'appliquent et prévalent sur les conditions de l'acheteur. Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le Comptoir Automobile Briviste se réserve le droit de reprendre la marchandise livrée et de résilier, de plein droit, le contrat. Dans tous les cas, le retard de paiement entraînera la suspension immédiate des services et des livraisons. Tout retard de paiement pourra entraîner la facturation d'agios à raison de 1.50% par mois de retard. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé. Pour les professionnels, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera appliquée pour tout retard de paiement. Toute intervention contentieuse donnera lieu à la facturation d'une indemnité de dommages et d'intérêts égale à 25% de la somme impayée. En cas de litige, seuls les tribunaux de commerce de Brive seront réputés compétents.